

Le Canada considère que la participation entière et efficace des pays en développement à ces négociations est un élément essentiel à la réussite du Programme de Doha pour le développement. On sait, par expérience, que la libéralisation des tarifs favorise l'augmentation des activités commerciales et des investissements, contribuant ainsi dans une large mesure au développement économique. Cela dit, il convient d'accorder une attention toute particulière aux besoins et aux priorités des pays en développement. Le Canada estime que les pays en développement (surtout les pays les moins avancés) devraient pouvoir bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre pour mettre en œuvre leurs engagements.

Le Canada a mené des consultations publiques sur l'accès aux marchés non agricoles au cours de l'été et au début de l'automne 2002. Au fur et à mesure que progresseront les négociations, le Canada continuera à attacher beaucoup d'importance aux observations soumises par les provinces, l'industrie, les organisations non gouvernementales et le grand public pour élaborer sa position de négociation.

Les membres de l'OMC ont fixé la date limite du 31 mai 2003 à la conclusion d'un accord sur les modalités des négociations sur l'accès aux marchés non agricoles. Un examen des progrès du cycle de négociations sera effectué au moment de la Conférence ministérielle de l'OMC en septembre 2003, le cycle de négociations devant quant à lui être conclu avant la fin de 2004.

AGRICULTURE

Les agriculteurs et les transformateurs canadiens travaillent dans un marché international : pour la seule année 2002, ils ont exporté pour environ 25,8 milliards de dollars et importé pour 20,1 milliards de dollars de produits agroalimentaires. En fait, le Canada est désormais le troisième exportateur de produits agroalimentaires à l'échelle mondiale, derrière les États-Unis et les pays de l'Union européenne et le cinquième importateur mondial. Compte tenu de la place occupée par le Canada dans le commerce international des produits agroalimentaires, il est de notre plus grand intérêt de veiller à ce que les règles du commerce international qui régissent l'agriculture soient équitables. Nous devons faire en sorte que les producteurs et les transformateurs canadiens puissent avoir accès aux marchés étrangers et qu'ils ne soient pas désavantagés par les niveaux élevés de subventionnement offerts par d'autres pays. Pour cette raison, le cycle de négociations de l'OMC sur l'agriculture actuellement en cours est de la plus haute importance pour le secteur agroalimentaire canadien.

L'Accord relatif à l'agriculture de l'OMC a été un résultat important des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay qui se sont achevées en 1993. Cet accord représentait une première étape importante dans l'établissement de règles et d'accords commerciaux agricoles dans les secteurs de l'accès aux marchés, du soutien interne et de la concurrence à l'exportation. En dépit de ces progrès, les membres de l'OMC ont reconnu que de nombreux travaux supplémentaires seraient nécessaires pour faire avancer le processus des réformes commerciales et ils se sont engagés à entamer de nouvelles négociations relatives à l'agriculture en 2000. Par conséquent, les négociations de l'OMC sur l'agriculture sont en cours depuis mars 2000.

La position initiale du Canada pour ces négociations a été annoncée en août 1999 par l'honorable Pierre Pettigrew, ministre du Commerce international, et l'honorable Lyle Vandelief, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Cette position est le résultat de vastes consultations menées auprès des provinces et des divers intervenants canadiens des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Les principaux objectifs de cette position de négociation initiale sont :

- d'éliminer toutes les subventions à l'exportation dans les délais les plus brefs possibles;
- d'obtenir une réduction maximale ou l'élimination de l'aide intérieure qui fausse le commerce ou la production;
- d'obtenir des améliorations concrètes et substantielles dans l'accès au marché pour tous les produits agricoles et alimentaires;
- d'assurer que les décisions sur la production et la commercialisation des produits canadiens, comme la gestion de l'offre ou la Commission canadienne du blé, sont des choix de politique intérieure et que le Canada maintiendra ces choix.

Entre mars 2000 et mars 2001, les membres de l'OMC ont soumis des propositions exprimant leurs idées et leurs objectifs à propos de la réforme du commerce agricole. Un grand nombre de membres de l'OMC, comprenant aussi bien des pays développés que des pays en développement, ont présenté des propositions traitant de questions telles que l'accès aux marchés, l'aide intérieure, la concurrence à l'exportation, la sécurité alimentaire, ainsi que des clauses de traitement préférentiel et spécial pour les pays en développement. Le Canada a présenté tous ses objectifs de négociation par l'intermédiaire de propositions et de soumissions, de manière indépendante ou conjointement avec le Groupe de Cairns. De mars 2001 à février 2002,